

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 janvier 2017, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. David Christopher, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Donald Therrien, Saint-Malachie
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
Mme Louise Aubé, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Christian Noël, directeur général adjoint

Absence : M. Dominic Roy, Saint-Charles

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2016
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1. Conformités
8. Matières résiduelles :
 - 8.1. Recouvrement journalier – Soumissions
9. Administration :
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Politique de soutien aux projets structurants - Révision
 - 9.3. Nomination procureure
 - 9.4. Comité CIM – Nomination directeur général
 - 9.5. Eaux usées – Soumissions
 - 9.6. Regroupement UMQ Assurances collectives – Consultan
 - 9.7. Transport d'accompagnement
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Rapport 2015
11. Dossiers :
 - 11.1. Nominations comités
12. Informations :
 - 12.1. Infrastructures numériques
 - 12.2. Social des maires 2017
 - 12.3. Visite exploratoire à la MRC de la Matapédia
 - 12.4. Décret de population
13. Varia :
 - Comité de sélection – poste d'aménagiste

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-002

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-003

4. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

ATTENDU que la municipalité de Saint-Damien a transmis le règlement no 17-2016 modifiant le Règlement de zonage no 05-2006 de la municipalité de Saint-Damien afin de permettre l'agrandissement d'une zone mixte à même une zone résidentielle;

ATTENDU que le règlement no 05-2006 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 17-2016 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Donald Therrien
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 17-2016 de la municipalité de Saint-Damien en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-004

5. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis la résolution no 16-2017 concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un bâtiment principal sis au 530 et 530-A, route Bégin à Sainte-Claire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité à la résolution no 16-2017 de la municipalité de Sainte-Claire.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-005

6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT

ATTENDU que la municipalité de Beaumont a transmis le règlement no 641 modifiant le Règlement de zonage no 491 de la municipalité de Beaumont afin d'apporter des précisions à certaines normes relatives aux spas, stationnements, plantation d'arbres, etc.;

ATTENDU que le règlement no 491 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 641 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 641 de la municipalité de Beaumont en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-006

7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT

ATTENDU que la municipalité de Beaumont a transmis le règlement no 652 modifiant le Règlement de construction no 492 de la municipalité de Beaumont afin d'apporter des précisions sur l'usage de wagons, autobus, véhicules, conteneurs, etc.;

ATTENDU que le règlement no 492 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 652 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 652 de la municipalité de Beaumont en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-007

8. SOUSSIONS –MATÉRIEL DE RECOUVREMENT

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite par voie d'invitation auprès de 5 entreprises du territoire de la MRC de Bellechasse pour la fourniture et la livraison de matériel granulaire servant au recouvrement journalier des matières résiduelles pour les années 2017 et 2018;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles sont conformes.

ATTENDU que l'option la plus avantageuse pour la MRC en vertu des quantités estimées et des prix soumis est l'option 3.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Donald Therrien
et résolu

1^o de retenir la soumission la plus basse déposée par Allen Entrepreneur général pour les deux prochaines années (2017 et 2018) selon les paramètres de l'option 3.

2^o que M. David Loranger-King soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-008

9. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – RÉVISION

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse a adopté la résolution no C.M. 265-16 lors de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2016 afin d'adopter la politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU que l'Institut de la statistique du Québec a conçu, à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'indice de vitalité économique pour les municipalités du Québec;

ATTENDU que les indices de vitalité économique ont été publiés le 15 décembre 2016 et remplacent les derniers indices de développement économiques produits par le MAMOT en 2006;

ATTENDU que la politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie prévoit que le partage de l'enveloppe locale est basé selon les indices de développement de 2006;

ATTENDU qu'il y a lieu d'utiliser les indices de vitalité économique récemment publiés pour effectuer le partage de l'enveloppe locale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,

appuyé par M. Donald Therrien

et résolu

de réviser à nouveau la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en se basant sur les nouveaux indices de vitalité économique faisant en sorte que la municipalité de Saint-Damien a maintenant droit à une aide financière annuelle de 14 180 \$ alors que celle de la municipalité de Saint-Raphaël est de 11 957 \$.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-009

10. NOMINATION PROCUREURE

Il est proposé par M. Gilles Vézina ,

appuyé par Mme. Denise Dulac

et résolu

1° de recommander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Gabrielle Bergeron, de Morency, société d'avocats, pour le représenter devant la Cour municipale commune de la MRC de Bellechasse pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

2° de lui demander de prolonger la désignation de Me Martin Bouffard, Me Philippe Asselin, Me Amélie Breton et Me Christopher-William Dufour-Gagné, de Morency, société d'avocats, pour le représenter devant la Cour municipale commune de la MRC de Bellechasse pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

3° que cette résolution remplace la résolution no C.M. 231-14.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-010

11. COMITÉ CIM - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M. Marcel Bllais,
appuyé par m. Benoît Tanguay
et résolu

que Mme Julie Roy, directrice générale de la municipalité de Saint-Raphaël, soit nommée pour représenter les directeurs généraux des 20 municipalités de la MRC de Bellechasse sur le Conseil d'administration de la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM).

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-011

12. SOUSSIONS – EAUX USÉES

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal, la MRC de Bellechasse a effectué, le 12 décembre 2016, un appel d'offres public relativement à la vidange, au transport et à la disposition des eaux usées d'installations septiques;

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées et qu'elles ont été jugées conformes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. David Christopher
et résolu

1° que soit retenue la soumission déposée par Les Entreprises Claude Boutin (1998) Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un contrat trois (3) ans au montant de 624 511.50 \$ avant taxes pour la première année et qui tient compte d'un mécanisme d'indexation pour la deuxième année et la troisième année ainsi que du nombre de fosses réellement vidangées à chaque année.

2° que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse le contrat avec Les Entreprises Claude Boutin (1998) Inc. afin de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-012

**13. SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTANT EN ASSURANCES
COLLECTIVES**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités et organismes intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,
appuyé par Mme Louise Aubé
et résolu

1° que la MRC de Bellechasse confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

2° que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

3° que la MRC de Bellechasse s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offre.

4° que la MRC de Bellechasse s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

5° que la MRC de Bellechasse ainsi que les municipalités et organismes s'engagent à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-013 **14. TRANSPORT D'ACCOMPAGNEMENT**

ATTENDU que lors de l'élaboration du budget de la MRC de Bellechasse pour l'année 2017, il a été convenu que la subvention octroyée à l'organisme Entraide Solidarité Bellechasse, au montant de 30 000 \$, qui servait au financement du transport d'accompagnement, ne soit pas reconduite ;

ATTENDU que suite à cette annonce, une rencontre a eu lieu le mercredi 21 décembre 2016 entre le Conseil d'administration de l'organisme et la direction de la MRC ;

ATTENDU qu'à cette rencontre une demande a été formulée par l'organisme afin qu'un montant de 7 500 \$ soit versé pour la poursuite de leurs activités jusqu'au 31 mars 2017 et ainsi, faciliter la transition et la redirection des usagers vers les services adéquats ;

ATTENDU qu'une transition est nécessaire entre la MRC et l'organisme afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et éviter ainsi une interruption de service.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Oneil Lemieux,
appuyé par Mme Denise Dulac
et résolu

d'octroyer un montant de 7 500 \$ à Entraide Solidarité Bellechasse pour le financement du transport d'accompagnement afin de couvrir la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-014 **15. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – RAPPORT 2015**

I

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

1° d'approuver le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2015 tel que stipulé à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

2° que ce rapport soit transmis au ministre de la sécurité publique.

Adopté unanimement.

16. ÉLECTION DES COMITÉS

Les maires des municipalités faisant partie du secteur C se sont réunis avant la présente séance pour statuer sur la composition des comités internes de la MRC en 2017.

Suite à cette procédure :

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que la composition des Comités internes de la MRC, pour l'année 2017, soit la suivante :

COMITÉ ADMINISTRATIF

Présidence : M. Hervé Blais, préfet

Secteur A : M. Michel Bonneau

Secteur B : M. Denise Dulac

Secteur C : M. Benoît Tanguay

Secteur D : M. Gilles Breton

Secteur E : M. Daniel Pouliot

COMITÉ DE LA RURALITÉ

Secteur A : M. Yvon Bruneau

Secteur B : M. Bernard Morin

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : M. Pascal Fournier

Secteur E : M. Daniel Pouliot

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Préfet : M. Hervé Blais

Secteur A : M. Yvon Bruneau

Secteur B : M. Donald Therrien

Secteur C : M. Benoît Tanguay

Secteur D : M. Gilles Nadeau

Secteur E : Mme Juliette Laflamme

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Préfet : M. Hervé Blais

Secteur A : M. Yvon Bruneau

Secteur B : M. Donald Therrien

Secteur C : M. Benoît Tanguay

Secteur D : M. Dominic Roy

Secteur E : Mme Juliette Laflamme

COMITÉ TRANSPORT DE PERSONNES

Secteur A : M. Michel Bonneau

Secteur B : Mme Denise Dulac

Secteur C : M. David Christopher

Secteur D : M. Gilles Breton

Secteur E : Mme Juliette Laflamme

COMITÉ PISTE CYCLABLE

Secteur A : M. Michel Bonneau

Secteur B : M. Donald Therrien

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : M. Gilles Nadeau

Secteur E : M. Oneil Lemieux

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Secteur A : M. Michel Bonneau

Secteur B : M. Bernard Morin

Secteur C : M. David Christopher

Secteur D : M. Pascal Fournier

Secteur E : M. Martin J. Côté

COMITÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Secteur A : M. Yvon Bruneau

Secteur B : M. Claude Lachance

Secteur C : M. Gilles Vézina

Secteur D : M. Pascal Fournier

Secteur E : Mme Juliette Laflamme

COMITÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Secteur A : M. Yvon Bruneau

Secteur B : M. Claude Lachance

Secteur C : M. Gilles Vézina

Secteur D : M. Dominic Roy

Secteur E : Mme Juliette Laflamme

COMITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Secteur A : M. Michel Bonneau

Secteur B : M. Marcel Blais

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : M. Dominic Roy

Secteur E : M. Martin J. Côté

CGMR

Secteur A : M. Gilles Nadeau

Secteur B : M. Marcel Blais

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : M. Donald Therrien

SÉCURITÉ INCENDIE

Secteur Sud : M. Bernard Morin

Secteur Centre : M. Gilles Nadeau

Secteur Nord : M. Gilles Vézina

Adopté unanimement.

17. INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Le 19 décembre dernier, une annonce a été faite conjointement par le ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI), dans le cadre du programme Québec branché et par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) dans le cadre du programme Brancher pour innover relativement à un appel à projets ayant comme date butoir le lundi 13 mars 2017. Ainsi, la MRC de Bellechasse a débuté ses démarches et un échéancier est donc présenté aux membres du conseil.

18. SOCIAL DES MAIRES

M. Martin J. Côté rappelle que le social des maires se tiendra samedi, le 28 janvier prochain au Centre socio-culturel de Saint-Gervais, selon la formule habituelle.

19. VISITE EXPLORATOIRE À LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Le 15 juin dernier, le Conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) a tenu un lac à l'épaule afin de réfléchir sur le rôle du parc dans le développement des municipalités de Bellechasse et des Etchemins. Afin d'amorcer les réflexions à ce sujet, il a été proposé de visiter le projet de l'Écoterritoire habité de la Matapédia qui a pour vocation un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Il est important de noter que la MRC de la Matapédia est gestionnaire de deux parcs régionaux, Val d'Irène (station de ski alpin)

et le lac Matapédia et possède également plusieurs parcs éoliens. Cette rencontre exploratoire se tiendra donc les 30 et 31 janvier prochains.

C.M. 17-01-016

20. POSTE D'AMÉNAGISTE – COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU que l'offre d'emploi relative au poste d'aménagiste a été publiée le 9 janvier 2017 en raison du départ à la retraite de M. Gaétan Patry qui sera effectif le 30 juin prochain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que le comité de sélection mandaté pour passer les entrevues et pour faire des recommandations au Conseil de la MRC soit composé de M. Hervé Blais, Mme Anick Beaudoin et MM. Christian Noël et Gaétan Patry.

Adopté unanimement.

C.M. 17-01-017

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 23

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorière